

Image not found or type unknown



Inventaire des bien lors d'une succession

Par **lfpjyxyx**, le **29/07/2010** à **16:32**

Bonjour ou bonsoir, (c'est selon votre longitude)
Lors de l'ouverture d'une succession un notaire a-t-il ou non l'obligation d'effectuer l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers à partager entre tous les bénéficiaires ?
Si oui, quel est le délai raisonnable pour exécuter cet inventaire ?
Par raisonnable, j'entends quelques jours à un mois
Merci d'avance.